

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Reconstitution de la
Commission Extra-Municipale
de l'Environnement et de la
qualité de la Vie :
Désignation des membres

85.026

DATE DE CONVOCATION

20 MARS 1985

DATE D'AFFICHAGE

20 MARS 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 31

VOTE : POUR
CONTRE

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le Vingt neuf mars à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - BENOIT -
MOST - BUSSEREAU - DAUZIDOU - Mme LAFAYE, Adjointes
Mme BUCHET - MM. REVOLAT - MARCONI - BIROLLEAU - PAPEAU - ROUDOT -
BERNARD - COUNIL - Mme CENAC - MM. POTENNEC - LAPERCHE - LE GUEUT -
CANDAU - THOMAS - Mme DE GAYE - MM. BARBAT - MONNARD - GEOFFROY -
LACOTTE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT
Mme GAUDIN par M. REVOLAT
Mme FONTAN par M. MONNARD

Absents : MM.es DEVIGNE - JEAN

M. BUSSEREAU

a été élu Secrétaire.

Monsieur le Député-Maire, lors de la séance du Conseil
Municipal du 18 Mars 1985, a fait connaître qu'il envisageait
de reconstituer la Commission extra-Municipale de l'Environnement
et de la qualité de la Vie, qui serait présidée par M. LAHONDERE.

Cette Commission pourrait comprendre 6 Conseillers
Municipaux de la majorité et 3 Conseillers Municipaux de
l'opposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- propose de désigner pour faire partie de la Commission extra-
municipale de l'Environnement et de la qualité de la Vie :
. Mmes DE GAYE - CENAC - MM. BUSSEREAU - THOMAS - BARBAT -
COUNIL - PAPEAU - Mmes GAUDIN - DEVIGNE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre, MM. les Membres présents,
Pour extrait conforme

Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint



J.P. FABER